

RÈGLEMENT DU CONCOURS



Article 1 – Objet

Le concours « Prix Green 2026 » est organisé par la société Structured, représentée par Bruno Boggiani, Chargé d’Affaires. Il vise à valoriser les initiatives innovantes et à fort impact en matière de finance durable, d’innovation environnementale, sociale et technologique.

Le concours récompensera :

- Un lauréat par thématique, soit 4 lauréats :
 - Investissement à impact & ESG
 - Finance carbone & compensation
 - Finance inclusive, sociale & transparence
 - Data & technologie responsable
- Un lauréat par catégorie, soit 5 lauréats :
 - Fondations & Associations
 - Startups & ETI
 - Institutionnels
 - Grandes entreprises
 - Acteurs territoriaux & Experts

Structured édite également le média Green Finance, référence dans le domaine de la finance verte.

Green Finance est le média de référence de la finance verte. Green Finance centralise les bonnes pratiques et les meilleures méthodologies de la finance verte.

- Plus de 10 000 abonnés : institutionnels (caisses de retraite, mutuelles, assurances), Asset Managers, investisseurs professionnels et décideurs de la finance.
- Plus de 4 000 publications.
- Médias partenaires : Les Échos, Challenges, AFP, Bloomberg, Reuters, Morningstar, Yahoo...
- Une Green Newsletter hebdomadaire, des interviews, des conférences, des dossiers thématiques...

<https://green-finance.fr/qui-sommes-nous/>

Article 2 – Objectifs du concours

- Promouvoir des solutions durables et éco-innovantes.
- Valoriser des projets à fort impact environnemental et sociétal.
- Favoriser les synergies entre les acteurs de la transition écologique.

Article 3 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute structure ou personne morale répondant aux critères suivants :

- Une seule candidature par thématique est autorisée.
- Les membres du jury, ainsi que leurs proches ou collègues, ne peuvent participer.

Article 4 – Calendrier

- Ouverture des candidatures : Septembre 2026
- Clôture des candidatures : Fin novembre 2026
- Délibérations du jury : Fin janvier 2027
- Annonce des résultats : Début février 2027
- Remise des prix : Février 2027
- Utilisation des dotations : Dans les 12 mois suivant la remise des prix.

Article 5 – Modalités de candidature

Les candidatures doivent être envoyées par email à : contact@green-finance.fr

Objet de l'email : Prix Green 2026 – [Nom de l'entreprise]

Le dossier comprendra :

- Informations générales
- Catégorie et thématique choisies
- Présentation du projet
- Coordonnées de contact
- Pièces justificatives (max. 200 Mo – WeTransfer recommandé)
- Déclaration d'engagement signée

Article 6 – Frais de participation

Tarif Early Bird (31 octobre)

- Fondations & Associations : 140 €
- Startups & ETI : 180 €
- Institutionnels : 250 €
- Grandes entreprises : 290 €
- Acteurs territoriaux & Experts : 350 €

Tarif Standard (1er novembre)

- Fondations & Associations : 240 €
- Startups & ETI : 320 €
- Institutionnels : 480 €
- Grandes entreprises : 540 €
- Acteurs territoriaux & Experts : 650 €

Toute soumission d'un dossier de candidature implique le règlement obligatoire des frais de participation correspondants, à effectuer par virement à l'ordre de Structured – Green Finance.

Aucun dossier ne sera examiné sans réception préalable du paiement.

Le paiement s'effectue par virement bancaire. Les frais sont non remboursables et non transférables.

Le jury, désigné par Green Finance, est indépendant, non rémunéré et impartial.

Article 7 – Thématiques et catégories

Les projets doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- Investissement à impact & ESG
- Finance carbone & compensation
- Finance inclusive, sociale & transparence
- Data & technologie responsable

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- **Fondations & Associations** : Fondations, associations, établissements académiques, organismes publics ou parapublics, avec un fort intérêt pour le Green.
- **Startups & ETI** : Entreprises de moins de 5 ans, en forte croissance, avec un fort intérêt pour le Green.
- **Institutionnels** : Caisses de retraite, mutuelles, sociétés de gestion, fonds, banques, avec un fort intérêt pour le Green.
- **Grandes entreprises** : Acteurs générant plus de 100 M€ de chiffre d'affaires (année N-1), avec un fort intérêt pour le Green.
- **Acteurs territoriaux & experts** : Régions, villes, cabinets de conseil, auditeurs, experts, avec un fort intérêt pour le Green.

Article 8 – Critères d'évaluation

Critère	Coef (%)	Objectif évalué
Pertinence ESG & alignement stratégique	25 %	Le projet adresse-t-il clairement des enjeux ESG prioritaires ? Est-il aligné avec les ODD, la taxonomie ?
Mesurabilité & suivi d'impact	20 %	Les effets sont-ils objectivés, quantifiables, suivis ? Méthodologie d'impact robuste et transparente ?
Scalabilité & déploiement opérationnel	15 %	Peut-il être répliqué ou élargi ? Le modèle est-il soutenable à l'échelle ?
Innovation & Différenciation	15 %	Nouveauté, créativité, rupture technique, sociale ou méthodologique ?
Gouvernance & mobilisation collective	10 %	Pilotage éthique, implication des parties prenantes, transparence des décisions ?
Durabilité économique & résilience	10 %	Modèle viable dans le temps ? Prévision de rentabilité ou financement long terme ?
Effet transformationnel	5 %	Le projet peut-il transformer une filière, une pratique, un usage collectif ?
Total	100%	Tous

50 % de la note est attribuée par l'équipe Green Finance.

50 % par le jury sur une grille commune.

Une sélection finale de 2 à 5 dossiers par catégorie et par thématique est présentée au jury.

Répartition des lauréats

Le concours Prix Green 2026 récompensera de 1 à 9 projets maximum, avec une sélection portant sur 5 catégories maximum et jusqu'à 4 thématiques maximum.

Devoir des membres du jury

Les membres du jury devront transmettre leur grille de notation complète au plus tard mi-janvier 2027.

Toute évaluation transmise après cette échéance ne pourra pas être prise en compte dans la délibération finale.

Article 9 – Jury

Le jury est composé de professionnels indépendants sélectionnés par Green Finance.

Les décisions sont définitives et souveraines.

Le nom des membres sera publié le 25 juillet.

Le jury n'est ni rémunéré ni indemnisé.

Article 10 – Dotations

Lauréats par catégorie (5 gagnants)

Valeur estimée : 58000€ par ensemble de lauréats

- 3 articles sur Green Finance (valeur : 3 000 € / gagnant)
- 1 interview dédiée (300 € / gagnant)
- 1 dossier thématique (500 € / gagnant)
- 3 parutions en Green Newsletter (3 000 € / gagnant)

Lauréats "Coup de Cœur" par thématique (4 gagnants)

Valeur estimée : 20 000 € par ensemble de lauréats

- 1 article Green Finance (1 000 € / gagnant)
- 1 parution en Newsletter (1 000 € / gagnant)

Green Finance est le média de référence de la Finance verte, Green Finance centralise les bonnes pratiques et les bonnes méthodologies de la Finance verte. Green Finance, c'est une trentaine d'articles spécialisés par semaine.

Plus de 10 000 abonnés : Institutionnels (caisses de retraite, mutuelles, assurances), Asset Managers, et investisseurs professionnels et décisionnaires de la finance.

Plus de 4 000 publications

Également de profiter de nos médias Partenaires : Les Echos ; Challenges ; AFP ; Bloom ; Reuters ; Morningstar ; Yahoo...

Une Green newsletter hebdomadaire, des interviews, des conférences, des dossiers thématiques... Un article Green Finance, avec 10 000 visiteurs jour unique.

Une interview réalisée par Green Finance, sur une thématique en ligne avec le média d'un expert de la structure.

Le dossier thématique reprend 2 à 4 autres acteurs sur une même thématique.

Une Green newsletter hebdomadaire avec plus de 10 000 abonnés : Institutionnels (caisses de retraite, mutuelles, assurances), Asset Managers, et investisseurs professionnels et décisionnaires de la finance.

Article 11 – Communication & droit à l'image

Les participants autorisent l'utilisation gratuite de leur nom, logo, image et description de projet à des fins de communication (site, presse, réseaux).

Une révocation est possible par demande écrite, hors supports déjà publiés.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Les candidats conservent tous leurs droits de propriété intellectuelle.

L'organisateur ne pourra utiliser les projets que dans le cadre de la promotion du concours.

Article 13 – Données personnelles

Les données sont traitées conformément au RGPD. Chaque participant peut exercer ses droits à l'adresse suivante : contact@green-finance.fr

Article 14 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute tentative de fraude ou de non-conformité pourra entraîner l'exclusion sans recours.

Article 15 – Litiges

En cas de litige, seul l'organisateur est compétent pour arbitrer. Le règlement est soumis au droit Luxembourgeois.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.